

FICHE DE FONCTIONNEMENT
DE LA MICRO CRECHE
LES PETITS DRAGONS

PRESENTATION DE LA STRUCTURE

L'établissement est situé

**Camp de Carpiagne
Quartier MDL Keck
13470 Carnoux**

Adresse postale :

**Camp de Carpiagne
BP 81460
13785 AUBAGNE Cedex**

Tel /Fax : 04 42 08 96 52

Courriel : smacarpiagne@igesa.fr

Il est placé sous la responsabilité de la Direction Régionale IGESA (DRI) Méditerranée et est agréé par le conseil général des Bouches du Rhône.

Il est ouvert de 07h30 à 17h45 du lundi au vendredi

Il est destiné à recevoir, à temps complet ou partiel, des enfants âgés de 3 mois à 6 ans, aux horaires et capacités définis ci-après :

Lundi au Vendredi	07h30 – 17h45
	10 enfants

LES PERSONNELS

Mme Delplanque, éducatrice de jeunes enfants, est référente technique pour l'établissement. L'équipe encadrante est complétée de 4 personnels titulaires d'un diplôme réglementaire.

INSCRIPTIONS ET ADMISSIONS

- ACCUEIL REGULIER A LA JOURNEE

Les dossiers d'inscription sont à envoyer à la DRI Méditerranée qui traite la demande et prononce les admissions en commission d'admission.

- ACCUEIL REGULIER OU OCCASIONNEL A LA DEMI-JOURNEE

Les dossiers d'inscription sont à remettre à la référente technique de l'établissement qui traite la demande et prononce les admissions en fonction des critères de priorité en vigueur.

Règles de réservation :

Les réservations se font une semaine à l'avance auprès de la référente technique de l'établissement.

En dehors de la période de réservation, les inscriptions se font en fonction des places disponibles.

FONCTIONNEMENT

- BADGEAGE

Le temps de présence se compte à partir du moment de l'arrivée de l'enfant dans l'établissement et du départ de l'enfant de l'établissement, temps de discussion avec le personnel compris.

- ADAPTATION

Un calendrier d'adaptation est proposé par la référente technique en concertation avec les parents ; il est modulable et étudié au cas par cas.

- ABSENCES DE L'ENFANT

Accueil régulier :

Toute absence doit être signalée à l'établissement **avant 09h00 le matin.**

Accueil occasionnel :

Toute annulation de réservation doit **se faire 48h** à l'avance.

- **ARRIVEE ET DEPART**

Afin de garantir la qualité des activités, les enfants doivent arriver avant 09h00.

Pour les départs, les parents doivent se présenter au maximum 10 minutes avant la fermeture de l'établissement, **soit 17h35 le soir.**

- **PERIODES DE FERMETURE**

L'établissement est fermé pour le pont de l'ascension, 3 semaines en été, 1 semaine à Noël et 3 jours à définir dans l'année. Les dates exactes sont précisées par voie d'affichage, au moins 15 jours à l'avance.

VIE QUOTIDIENNE

- **REPAS, GOUTER, LAIT**

Les enfants doivent arriver dans l'établissement le petit déjeuner pris.

Les repas, goûters et lait sont fournis par l'établissement. Les menus sont affichés à l'entrée de l'établissement. Ils sont élaborés chaque mois par la référente technique afin de présenter aux enfants des repas variés, équilibrés, tenant compte de leur évolution alimentaire.

Les biberons sont préparés par le personnel de l'établissement.

- **TROUSSEAU, COUCHES ET PRODUITS CORPORELS**

Les effets des enfants doivent être marqués lisiblement et adaptés à la saison.

Pour les accueils en journée :

Un trousseau de rechange est à fournir conformément à la liste remise par la référente technique. Ce vestiaire est à renouveler au fur et à mesure des utilisations.

Pour les accueils en demi-journée :

1 change complet est à mettre dans le sac de l'enfant à chaque venue.

- **ACTIVITES ET SORTIES**

Il n'y a pas de sorties extérieures prévues.



DISPOSITIONS MEDICALES

En cas d'accident, les secours sont susceptibles d'administrer des médicaments. En conséquence, il est demandé aux parents de prévenir la référente technique de l'établissement de tout traitement médical en cours et de fournir un double de l'ordonnance.

Selon les protocoles d'urgence établis, en cas de forte fièvre (supérieure à 38°5), une dose de paracétamol peut être administrée à l'enfant.

Si l'enfant présente une contre-indication au paracétamol ou autres médicaments, les parents sont tenus de fournir un certificat médical.

L'établissement n'assure pas l'accueil d'enfants malades en phase aiguë, dont l'état nécessite une surveillance ou des conditions de confort particulières.

- **DISPOSITIONS EN CAS D'ALLERGIE OU DE PROBLEME DE SANTE IMPORTANT**

Un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) est établi en collaboration entre la famille, le médecin de famille et l'établissement.

- **DELIVRANCE DES MEDICAMENTS**

Aucun traitement médical ne pourra être administré dans la structure, même sur ordonnance.

- **VACCINATIONS**

Une photocopie des pages "vaccinations" du carnet de santé de l'enfant est demandée à l'inscription et est à fournir après chaque vaccination, pour une mise à jour du dossier médical de votre enfant.

- **DISPOSITIONS EN CAS D'URGENCE**

S.A.M.U	15
POMPIERS	18

INFORMATION ET PARTICIPATION DES PARENTS AU FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT

• CONSEILS D'ETABLISSEMENT

Les élections de parents au conseil d'établissement sont organisées, tous les ans, fin septembre. 3 réunions sont organisées dans l'année.

DOCUMENTS JOINTS

- Règlement de fonctionnement des structures d'accueil de jeunes enfants
- Conditions d'accueil, spécifiques au contrat d'accueil
- Autorisation de prélèvement
- Autorisation de départ avec un tiers

***LE MINISTERE DE LA DEFENSE, LA CAF ET LA MSA
PARTICIPENT AU FINANCEMENT DE L'ACCUEIL DE VOS ENFANTS
DANS CETTE STRUCTURE.***



Charte IGeSA

Accueil des petits



Elaborée par les professionnels de la petite enfance, cette charte est un outil «vivant». Chaque équipe est amenée à la faire évoluer grâce à son savoir-faire. La charte IGeSA constitue un engagement déontologique dans la recherche de la qualité des prestations offertes au quotidien.

L'enfant est une personne à part entière et nos équipes s'engagent à :

- respecter ses droits et ses besoins à tout moment
- lui faire confiance, prendre soin de lui
- favoriser son éveil et sa socialisation par le jeu, par l'échange
- l'encourager à découvrir
- veiller à son équilibre et à son épanouissement
- respecter ses émotions, son intimité, son rythme personnel
- lui proposer plutôt que de lui imposer, lui laisser la liberté de choisir
- lui raconter et lui expliquer son vécu jour après jour
- éviter de le bousculer par le geste, ou par la parole
- éviter de lui donner un surnom, de lui mettre une étiquette
- laisser jouets et doudous à sa disposition
- lui consacrer la même attention et la même écoute qu'aux autres enfants
- s'adresser à lui en se mettant toujours à sa hauteur
- garder un regard objectif sur lui et sa famille en évitant les jugements
- lui proposer des activités innovantes pour stimuler son imaginaire
- élaborer un projet éducatif qui prenne en compte ses besoins
- accompagner les parents et répondre à leurs besoins et leurs attentes
- faire participer les parents à la vie de l'établissement



IGeSA

Département des Etablissements Sociaux
 Caserne St Joseph
 BP 190
 20293 Bastia Cedex
 Infos : 04 95 55 29 74

www.igesa.fr

IGESA

Institution de Gestion Sociale des Armées